

Liberte Politique

/

## Le soutien étatique n'est jamais gratuit !

Article rédigé par *Constance Prazel*, le 30 janvier 2018

source[Liberté politique] Si la Constitution du Canada et sa "Charte des Droits et Libertés" est censée garantir la liberté de conscience et de religion, mais aussi la liberté d'association, la politique de subventions publiques aux associations vient, comme c'est malheureusement bien souvent le cas, sérieusement entamer cette liberté prétendument préservée par la loi.

En effet, le gouvernement fédéral, sous la houlette du très médiatique Justin Trudeau, a décidé de conditionner l'octroi de subventions, pour des emplois saisonniers destinés aux jeunes, à l'acceptation par les structures qui embauchent des "droits reproductifs".

Derrière cette expression politiquement correcte de "droits reproductifs", il faut comprendre le fameux "droit des femmes à disposer de leur corps", c'est-à-dire l'avortement. Autrement dit, critique de l'avortement = fonds publics coupés.

Pour justifier cette mesure de rétorsion, Justin Trudeau se drape dans la fameuse Charte des Droits et Libertés, qui n'a jamais comporté une ligne sur les fameux droits reproductifs, de même que la loi Veil, en France, n'a jamais fait mention d'un quelconque "droit à l'avortement" (c'est la loi Aubry d'allongement du délai légal de 10 à 12 semaines qui s'en est chargé). Bien plus, il estime ne pas voir de contradiction entre ses croyances (il se dit lui-même catholique) et de telles déclarations.

Le problème est que ces subventions en cause proviennent bien évidemment de l'impôt... si bien que les catholiques canadiens ont la joie d'apprendre qu'ils peuvent payer des taxes sans que leurs organisations puissent bénéficier du soutien de l'Etat que ces mêmes taxes sont censées permettre.

Nous savons bien aussi, en France, que la politique discrétionnaire d'affectation de l'impôt est l'une des premières armes dont l'Etat se sert pour promouvoir ses idéologies ; l'enseignement est le premier des domaines concernés. N'oublions qu'en termes de liberté de pensée, le soutien étatique n'est jamais gratuit !

Constance Prazel

En savoir plus :

<http://ottawasun.com/news/local-news/prendergast-the-freedom-to-hold-beliefs-as-long-as-they-are-the-govern>